

2.2 - PROCEDE POSITIONNEMENT ET EVALUATION-01

1. LES EVALUATIONS PORTANT SUR LA PHASE DE CONDUITE

● Evaluation de départ :

Quand ? Avant l'inscription et la signature du contrat.

Moyen : en agence sur ordinateur ou tablette – logiciel ICI PROFILER

Durée moyenne : 45 minutes

Objectifs : Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises. Permet de proposer une durée de formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

Compétences évaluées : Vos prérequis en matière de connaissance du véhicule. Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route. Vos compétences psychomotrices. Vos motivations.

Le candidat est évalué pour la première fois avant qu'il ne débute sa formation. Cette évaluation lui permet d'avoir une estimation du nombre d'heures de formation nécessaire pour obtenir son permis de conduire. Ainsi d'avoir une proposition tarifaire lui permettant d'estimer le budget nécessaire à sa formation avant même qu'il ne souscrive un contrat auprès de l'établissement de formation. Cette évaluation est obligatoire et payante. Les tarifs sont affichés en agence. Ce test est obligatoire mais ne vous engage pas... Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, vous pouvez en discuter avec l'enseignant ou faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation. L'évaluation de départ vous permet d'obtenir une estimation qui est susceptible d'évoluer dans les deux sens en fonction de plusieurs critères (absentéisme, maladie, fatigue, rythme de formation, disponibilités du candidat, concentration, problèmes personnels, etc.). Elle est en agence sur un logiciel spécialisé (ICI PROFILER) et supervisée par un enseignant diplômé.

● Auto-Évaluation (pratique) :

Quand ? A chaque leçon de conduite.

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, le programme de formation.

Durée moyenne : 2 min à 15 min

Compétences évaluées : Auto-évaluation de l'acquisition des compétences par l'élève lui-même au moyen de critères fournis par l'enseignant.

A chaque leçon de conduite, l'enseignant donne à l'élève les critères lui permettant de valider de nouvelles compétences et met en place les outils et les méthodes nécessaires afin de susciter l'auto-évaluation chez le candidat. En fin de leçon le candidat est alors capable d'autoévaluer l'acquisition d'une nouvelle compétence, ce qui est ensuite formalisé par le remplissage du livret d'apprentissage et de la fiche de suivi dématérialisée.

● Évaluations formatives et transversales :

Quand ? A la fin de chaque compétence générale.

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d'évaluation.

Durée moyenne : 15 min à 45 min

Compétences évaluées : les compétences évaluées varient en fonction des compétences générales. Elles tiennent compte des compétences travaillées précédemment.

2.2 - PROCEDE POSITIONNEMENT ET EVALUATION-01

Le programme de formation REMC est composé de 4 compétences générales :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. Pratiquer la conduite autonome, sûre et économique

Les 4 compétences générales sont elles-mêmes divisées en plusieurs sous-compétences.

A chaque fois que l'ensemble des sous-compétences d'une compétence générale sont acquises, nous effectuons une évaluation de fin de compétence générale afin de s'assurer que l'ensemble est acquis et que nous pouvons passer à la compétence générale suivante sans lacunes. La grille d'évaluation de chaque compétence avec ses critères de validation se trouve dans les livrets de formation dématérialisés.

Il n'y a pas d'attribution de note chiffrée en fin d'évaluation mais une appréciation globale. Pour chaque item évalué, l'élève a les moyens d'apprécier ses progrès. L'enseignant peut ensuite le faire progresser au moyen de remédiation ou régulation. Cette méthode d'évaluation implique les élèves dans le processus d'évaluation en les aidant à s'approprier les critères d'évaluation. Elle contraint l'enseignant à rendre les objectifs plus visibles, ce qui est dans notre domaine quelque chose de positif, car cela permet au candidat de mesurer sa progression.

• EXAMENS BLANCS (bilan de compétences):

Quand ? A la fin de de la compétence générale 4 (ou sur demande).

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, une grille d'évaluation

Durée moyenne : 15 min d'explication + 32 min d'évaluation + 10 à 20 minutes de bilan

Compétences évaluées : bilan de compétences (idem CEPC)

Préparation psychologique, mise en situation préalable avec amélioration du sentiment d'auto-efficacité. Nous en effectuons sur demande du candidat ou à l'initiative de l'enseignant, avant un examen du permis de conduire. Pour le permis B, un examen blanc est effectué systématiquement en fin de compétence générale 4 et doit être réussi pour être présenté à l'examen. Les évaluations contribuent à la gestion du stress, car elles permettent au futur candidat une première expérience de l'examen. L'enseignant joue le rôle de l'inspecteur (IPCSR), donne les consignes d'examens, et suit scrupuleusement la trame de l'examen du permis de conduire. Le parcours d'examen blanc est varié, et sur les mêmes lieux que les examens pratiques.

• Evaluation CEPC

Quand ? Le jour de l'examen du permis de conduire

Moyen : Un véhicule, un enseignant diplômé, un IPCSR, une grille d'évaluation

Durée moyenne : 32 min d'évaluation

Compétences évaluées : bilan de compétences portant sur les items : connaître et maîtriser son véhicule (installation, sécurité, vérifications, commandes), appréhender la route (prise d'information, adaptation de l'allure, appliquer la réglementation), partager la route (communiquer, partager la chaussée, espaces de sécurité. Mais aussi conduite

2.2 - PROCÉDE POSITIONNEMENT ET EVALUATION-01

économique, courtoisie, autonomie et conscience du risque.

Le CEPC est une grille d'évaluation remplie par un Inspecteur (IPCSR) le jour de l'examen, en fonction des compétences montrées par le candidat en situation réelle.

2. LES EVALUATIONS PORTANT SUR LA PARTIE THEORIQUE : "CODE DE LA ROUTE"

• ICI Code

Quand ? 7 jours /7 et 24h sur 24 – Valable 4 mois

Moyen : accessible depuis ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à internet

Durée moyenne : 40 min par test en moyenne

Compétences évaluées : connaissances théoriques en code de la route et en théorie de la pratique.

Le service ICI Code est accessible de manière hiérarchique ou transversale et permet l'accès à des évaluations formatives classées par thèmes. Dans la partie examen blanc, les élèves peuvent s'entraîner et faire des séries "type" examen. Ces séries d'examen blancs constitueront des statistiques de résultat, visibles de l'établissement comme de l'élève. Ce compte permettra à l'élève et à ses parents de se connecter à n'importe quel moment et d'avoir accès à l'ensemble des résultats analysés des séances de tests effectués. Ils auront accès à une courbe de progression, mais aussi au nombre de fautes par chapitre et par séance, permettant à l'élève de cibler ses révisions en fonction de ses lacunes.

• Tests à l'auto-école

Quand ? Aux horaires d'ouverture du bureau

Moyen : Des DVD tests

Durée moyenne : 55 min pour un test corrigé.

Compétences évaluées : connaissances théoriques en code de la route et en théorie de la pratique.

Ce système se décompose en deux phases : La première est un test sur DVD effectué en agence, sous forme de cours collectif. Le test dure 25 à 30 minutes, et est ensuite corrigé soit par le DVD, soit par un enseignant diplômé (aux horaires prévus à cet effet) qui explique chaque réponse, et développe en fonction des besoins des élèves.

3. PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'auto-école n'étant pas spécialisée dans la gestion du handicap (absence de matériel adéquat), le candidat est systématiquement orienté vers la ou les auto-école spécialisée(s) la(les) plus proche(s) :

- **Ecole de conduite de la côte à Nuits-Saint-Georges pour le département 21**

Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département.